



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

JUIN 2024 | VOLUME 36 | NUMÉRO 05



LA FÊTE DES VOISINS

DÉTAILS P. 14-15

3-4

RAPPORT DU MAIRE
SUR LES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER 2023

5

TRAVAUX DE RÉPARATION
À VENIR SUR LA PISTE
MULTIFONCTIONNELLE

8

DU NOUVEAU EN MATIÈRE
DE PESTICIDES ET
DE FERTILISANTS

13

PROGRAMMATION
DES LOISIRS
ÉTÉ

20

MARJO SUR
SCÈNE EXTÉRIEURE
À LA CHAPELLE DU LAC



fossambault-sur-le-lac.com

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL



JACQUES POULIN

Maire de Fossambault-sur-le-Lac
maire@fossambault.com



ROXANE BOUTET

District #1
district1@fossambault.com



MANON HUARD

District #2
district2@fossambault.com



MICHAEL TUPPERT

District #3
district3@fossambault.com



MYRIAM DEROY

District #4
district4@fossambault.com
Mairesse suppléante 2024



EMMANUELLE ROY

District #5
district5@fossambault.com



MARCEL GAUMOND

District #6
district6@fossambault.com



L'Entre-Guillemets

BULLETIN MUNICIPAL DE LA VILLE DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC

JUIN 2024 | VOLUME 36 | NUMÉRO 05

PROCHAINE PARUTION : 1^{er} juillet 2024

DATE DE TOMBÉE : 12 juin 2024

CONCEPTION GRAPHIQUE, MONTAGE ET IMPRESSION :

Larivière aux pommes design

DÉPÔT LÉGAL : Bibliothèque nationale du Québec

TIRAGE : 200 copies

COMITÉ DE TRAVAIL

Stéphanie Langlois :

directrice générale adjointe et directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire

Alexandre Bélanger :

secrétaire-réceptionniste

Jacques Arsenault :

directeur général, trésorier et greffier

Manon Huard :

conseillère municipale

À noter que le genre masculin est utilisé dans ce document dans le but d'alléger le texte.



PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

11 JUIN 2024 ET 9 JUILLET • 19 H

Les séances sont diffusées en direct en visioconférence via le site Internet de la Ville. Il est également possible d'assister aux séances dans le respect des mesures de la Santé publique en vigueur.

HORAIRE ESTIVAL DE L'HÔTEL DE VILLE JUSQU'AU 12 JUILLET INCLUSIVEMENT

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

LE MOT DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023



Tel que requis par l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport des vérificateurs externes sur le même rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023. Ce rapport financier et le rapport du vérificateur ont été préparés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L.

Suite à la réalisation de leur mandat, les vérificateurs sont d'avis que « à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette), des gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

La réserve émise par les vérificateurs risque d'être identifiée dans la majorité des rapports financiers municipaux de 2023. En effet, selon le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, il aurait fallu identifier nos obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Or, à l'instar de plusieurs municipalités du Québec, nous sommes en attente de directives claires du ministère sur la façon de procéder pour y parvenir.

L'exercice financier 2023 s'est conclu par des revenus de 8 754 502 \$ et des charges de

fonctionnement de 8 388 173 \$, soit un écart favorable de 366 329 \$, et ce, excluant les résultats des organismes liés et les revenus d'investissements qui sont de 598 518 \$. La prise en compte de l'amortissement des immobilisations, du remboursement de la dette à long terme et des affectations dégagent une somme supplémentaire de 666 742 \$. Nous concentrerons d'ailleurs notre analyse ultérieure sur les résultats des opérations propres à la Ville sans tenir compte des organismes apparentés afin d'alléger le texte.

Globalement, l'exercice financier 2023 s'est donc terminé par un excédent de fonctionnement de 1 033 071 \$ pour la Ville. Cet excédent de fonctionnement résulte principalement de recettes supplémentaires de 846 997 \$ couplées à des dépenses supérieures de 90 613 \$. L'écart de 276 687 \$ est généré par les affectations et la différence entre les amortissements et le remboursement réel de la dette.

Les recettes supplémentaires proviennent notamment :

- taxes foncières supplémentaires générées par les nouvelles constructions : 304 504 \$
- droits de mutation et permis : 253 088 \$
- revenus d'intérêts et autres: 207 652 \$
- frais refacturés divers : 55 937 \$ (services rendus, incluant les activités de loisirs)

Nous sommes particulièrement fiers que l'écart excédentaire entre nos prévisions de dépenses et le réel soit de moins de 1,1 %. Cela s'explique par une très grande rigueur dans la gestion dont tout le mérite revient à notre équipe et nos employés. De plus, peu d'imprévus sont venus bousculer nos différentes actions planifiées contrairement à l'année antérieure. Évidemment tout au long de l'année, notre suivi budgétaire nous permettait d'en suivre l'évolution et ainsi planifier si nous pouvions aller de l'avant avec quelques postes plus affectés par l'inflation et certaines opportunités. Le secteur ayant subi l'écart le plus important est celui de la gestion financière et administrative.

Ces dépenses difficilement planifiables en début d'année sont surtout imputables au remplacement d'un serveur informatique, à un mandat professionnel afin d'analyser et estimer de nouvelles

alternatives permettant de relier la route Fossambault à la piste multifonctionnelle et des frais juridiques. Le nouveau contrat d'entretien ménager de même que l'ajout d'une demi-ressource au service à la clientèle ainsi que du temps supplémentaire complète le portrait.

Comme plusieurs actions avaient été initiées l'an dernier et se poursuivaient pour l'année suivante et parfois même au-delà, l'impact s'est moins fait ressentir sur nos dépenses telles que planifiées. Nous avons maintenu nos efforts dans notre lutte aux plantes exotiques envahissantes en poursuivant le mandat avec notre partenaire, la CBJC. Nous avons poursuivi les actions liées à la diagnose du lac afin d'avoir en main les données essentielles à une meilleure connaissance de son état et ainsi mieux intervenir pour les phases suivantes.

Ces éléments viennent confirmer la pertinence de maintenir et améliorer le modèle de planification budgétaire estimant le plus justement possible les dépenses et sous-estimant légèrement les revenus afin d'éviter les risques aux nombreux imprévus jonchant notre chemin.

EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT ET ENDETTEMENT À LONG TERME

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, investissements en immobilisations, etc.), l'excédent ainsi dégagé fait que notre surplus non affecté s'élevait à 1 475 645 \$ au 31 décembre dernier versus 1 550 103 \$ l'année précédente. À cette somme s'ajoutent différents fonds et revenus reportés (parcs, roulement, patrimoine, Marina-à-Tangons, réserve pour imprévus de même qu'un solde disponible de règlement d'emprunt) qui totalisent 1 301 315 \$ à la même date pour un grand total de 2 776 960 \$. Cette diminution vient surtout de notre utilisation du fonds de roulement et du fonds de parc pour l'acquisition de matériel et la réalisation du gazebo d'accueil sur la rue des Dériveurs.

Notre endettement net à long terme, au 31 décembre dernier, s'élevait à 16 399 768 \$. Si on ajoute notre quote-part dans l'endettement total net à long terme d'autres organismes liés (MRC et

La Régie Verte), le total s'élève à 16 936 415 \$.

Mis en relation avec notre richesse foncière, il permet de mieux juger de nos efforts à la fois de maintien de nos actifs collectifs et de notre endettement global. En 2023, notre richesse foncière uniformisée était de 594 382 500 \$, ce qui implique que notre ratio d'endettement net s'élevait à 2,8 %, une diminution imputable en partie à la vigueur du marché immobilier. Vu d'un autre angle, on peut dire que le service de la dette, notre hypothèque collective, accapare 20,9 % du budget de fonctionnement.

RÉALISATIONS EN IMMOBILISATIONS 2023 ET PRÉVISIONS 2024 - 2025

En 2023, nous avons finalisé la phase 2 de la réfection de la rue Gingras jusqu'à l'intersection route de Fossambault sur une distance de près de 300 mètres. Nous avons également complété le resurfacement de la rue du Sommet. Nous avons dû investiguer davantage sur certaines rues dont les rues du Quai et Boilard, avant de pouvoir en inscrire la réalisation et espérer obtenir un soutien financier des gouvernements. Le travail reste à faire pour ces rues et d'autres ont également pu être analysées plus en profondeur. Nous avons aussi poursuivi les analyses en regard de notre réseau d'égout vieillissant et plus particulièrement le collecteur nord pour lesquels les enjeux ne manquent pas.

Le programme d'intervention en loisirs et culture, concentré sur les travaux nécessités par la Chapelle du Lac s'est poursuivi surtout au niveau des plans et devis permettant d'avoir un portrait global pour mieux planifier la conclusion de ce dossier. De plus, le marché de la construction étant encore en surchauffe, il est des plus judicieux d'actualiser la totalité du dossier et des coûts afin de prioriser les bonnes réalisations. Ce joyau mérite d'être préservé et bien que les coûts soient fort importants, c'est un actif essentiel au maintien du dynamisme de notre communauté. Cela permettra encore à la dynamique corporation responsable de sa programmation, de poursuivre le développement d'une offre culturelle toujours aussi impressionnante.

Notre année d'immobilisations s'est également terminée avec l'amorce des travaux de construction d'un entrepôt au Service des travaux publics et la modernisation de la télémétrie pour nos différents réseaux municipaux. Nous ne négligeons pas non plus l'entretien de nos différents bâtiments et équipements municipaux pour lesquels des sommes sont investies chaque

année. Enfin le kiosque de la rue des Dériveurs fut complété.

En 2024, outre la conclusion de certains travaux antérieurs, nous poursuivrons l'analyse visant l'acquisition d'immeubles pour des fins publiques. L'étude des données de notre plan d'intervention et de notre programme de gestion des actifs nous tiendra également occupés. Nous avons déjà identifié quelques rues, mais les données collectées ne permettront pas de bénéficier de subventions substantielles pour les réaliser. Nous prioriserons toujours les rues pour lesquelles les infrastructures souterraines sont inadéquates, conformément aux priorités qui nous sont exigées par le ministère et par les principes de saine gestion. Nous devons envisager des réparations temporaires pour certaines rues. Cela risque d'être le cas pour la rue du Quai. Nous prévoyons, avec les compléments d'analyses en cours, décider du meilleur moyen de corriger la problématique du réseau d'égout vieillissant en bordure du lac. Notre objectif demeure de prendre les meilleures décisions possibles visant à assurer la pérennité de nos actifs avec le maximum d'information et de profiter de l'effet de levier que peuvent nous procurer les programmes de subventions.

Pour 2025, nous prévoyons débiter la réfection de la rue Boilard dont la conduite d'aqueduc cause problème et affecte plusieurs secteurs. Nous poursuivons également le travail d'analyse des options nous permettant de rejoindre sécuritairement le réseau cyclable à partir de l'intersection Gingras et Fossambault. Bien que dans ce dossier précis, toute approche traditionnelle ne peut être envisageable à court terme. Nous devons être créatifs tout en nous assurant que la solution possible demeure sécuritaire. Enfin, plusieurs actions identifiées au Plan stratégique Fossambault 2050 devront être réalisées. Certains projets collectifs impliquant des partenariats tels que le dossier de la coop alimentaire et du pôle villageois soulevés à plusieurs égards dans nos consultations devraient être inscrits au prochain PTI tout comme l'avenir de la Chapelle Notre-Dame-de-Liesse. Naturellement, nous y consacrerons toutes les énergies nécessaires afin d'obtenir notre juste part de subventions nous permettant de réaliser ces projets.

En 2026, nous devons poursuivre notre projet de réfection des rues municipales et devrions amorcer le chantier sur la problématique d'égout en bordure du lac. À la lecture des différentes analyses et données recueillies et des différents programmes de subventions disponibles, nous

serons en mesure de réviser cette dernière année du PTI.

Il est important de rappeler ici que nous analysons chacun des projets en fonction de sa valeur ajoutée pour les citoyens et que nous recherchons systématiquement les programmes de subventions nous permettant d'en diminuer l'impact sur nos finances municipales. C'est le cas non seulement pour les infrastructures souterraines, mais également pour les bâtiments publics, tel que la Chapelle du Lac ou l'entrepôt des travaux publics, qui ont fait l'objet de soutiens financiers.

CONCLUSION

Ce rapport financier démontre la bonne situation financière de notre Ville. Les défis demeurent nombreux. L'entretien de nos réseaux et les corrections nécessaires ajouteront de la pression sur notre endettement. De plus, les enjeux identifiés dans le plan stratégique ajoutent de nouvelles priorités. Dans ce contexte les programmes de subventions, qu'ils soient fédéraux ou du Québec, devront être accessibles et bonifiés afin de minimiser la pression sur notre dette collective. La fiscalité municipale a ses limites et ce cadre financier ne suit plus les responsabilités qui lui sont dévolues par les gouvernements supérieurs. On ne peut plus faire de développement uniquement pour développer à court terme notre assiette fiscale sans égard à notre environnement. Le monde municipal est unanime à ce sujet et nos attentes sont grandes. Nous poursuivrons l'évolution de notre organisation en nous dotant d'outils performants, de données scientifiques à jour et d'une approche durable de solutions nous permettant de faire face à nos obligations selon le plan que nous avons collectivement élaboré afin de maintenir qu'à Fossambault, la vie est belle, depuis 75 ans!

Le maire,



Jacques Poulin

LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



RÉPARATION DE LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE / SECTEUR DU 6131, ROUTE DE FOSSAMBAULT

Le secteur de la piste multifonctionnelle situé entre la rue Coote et la rue Boilard est un des rares qui n'a pas été réparé au cours des années. Une portion, entre autres, d'une longueur de 100 mètres, en face du 6131, route de Fossambault, est dans un état déplorable. Nous procéderons donc aux travaux de réaménagement à cet endroit au cours de l'été. Les ouvrages seront réalisés en régie.

ADOPTION D'UNE POLITIQUE ÉDITORIALE / JOURNAL « L'ENTRE-GUILLEMETS »

Le journal « L'Entre-Guillemets » existe depuis de nombreuses années à Fossambault-sur-le-Lac. Cependant, il n'était balisé que par des directives internes. En raison de la demande de plus en plus forte, il était maintenant le temps de définir les principes de bases encadrant la publication des messages des organismes, des annonceurs et diverses autres instances municipales, provinciales et fédérales. Nous avons donc adopté une politique éditoriale que vous pouvez consulter sur le site Internet de la Ville.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LE DOMAINE DE LA RIVIÈRE-AUX-PINS (DRAP) / DESCENTE À BATEAUX

Nous avons reconduit notre entente avec le Domaine de la Rivière-aux-Pins. Cette entente est rétroactive à la saison 2023 et se terminera après la saison 2027. Différents échanges de services ont été prévus au cours de ces années au bénéfice des deux parties. Je vous rappelle que la descente est ouverte du mercredi au dimanche de 8 h 30 à 17 h. Les résidents de Fossambault désirant utiliser cette descente doivent obtenir au préalable une vignette qu'ils peuvent se procurer à l'hôtel de ville.

OCTROI DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS EN SÉCURITÉ MUNICIPALE

Nous avons procédé par appel d'offres public pour la surveillance de la plage. Trois firmes se sont qualifiées pour une évaluation finale selon les critères de pondération de la Ville. C'est la firme Garda World qui a obtenu le contrat pour un montant de 157 900 \$, plus les taxes applicables. Nous comptons sur votre collaboration habituelle afin que cette entreprise puisse réaliser son travail de bonne façon, au bénéfice de tous les utilisateurs.

RÉSULTATS FINANCIERS 2023 / REMERCIEMENTS AUX EMPLOYÉS

Monsieur le maire vous a fait part des principaux faits saillants relatifs aux derniers états financiers et qui font état d'un surplus, pour l'année 2023, de 1 033 071 \$. Il est vrai que le marché est encore actif et qu'il a contribué à cet excellent résultat, mais il demeure qu'à la base, nous assurons un suivi très serré des dépenses. Nos employés sont très sensibilisés à cet état de fait et je désire les remercier pour leur grande collaboration à l'atteinte de nos objectifs.

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute information supplémentaire.

Le directeur général,

Jacques Arsenault, CRHA



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Linda Déchène, greffière adjointe

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024

Résolution 72-05-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024

Résolution 73-05-2024

Adoption des comptes à payer au 30 avril 2024

Résolution 74-05-2024

État des immeubles dont les taxes sont impayées au 31 décembre 2023

Résolution 75-05-2024

Autorisation de paiement / Décompte progressif n° 1 / Réfection de l'enveloppe, des boiseries intérieures, de la ventilation et travaux divers à la Chapelle Saint-Joseph-du-Lac phase 3 / Construction Côté et Fils inc.

Résolution 76-05-2024

Acceptation de la demande de permis déposée en vertu des Règlements relatifs aux PIIA

Résolution 77-05-2024

Adoption du Règlement numéro 12500-2024, modifiant le Règlement de zonage numéro 12060-2021 dans le but de modifier les superficies minimales de lots dans les zones 49-RF, 79-VE, 81-RF, 82-RF et 88-H et les conditions à l'installation d'un quai à emplacements limités

Avis de motion Règlement 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants

Dépôt du projet de Règlement 12530-2024 relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants

Avis de motion / Règlement 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement

Dépôt du projet de Règlement 12540-2024 concernant l'augmentation du fonds de roulement

Résolution 78-05-2024

Octroi de contrat / Services professionnels en sécurité municipale / Saison estivale 2024 / Garda World

Résolution 79-05-2024

Octroi de contrat / Installation d'une purge aux Pavillons du Lac / Excavation RC inc.

Résolution 80-05-2024

Autorisation de signature / La grande journée des petits entrepreneurs

Résolution 81-05-2024

Autorisation de signature / Protocole d'entente / Utilisation du Centre communautaire Desjardins / Corporation nautique de Fossambault (CNF)

Résolution 82-05-2024

Autorisation de signature / Amendement numéro 2 entente relative à la patrouille nautique du lac Saint-Joseph

Résolution 83-05-2024

Autorisation de signature / Entente relative à la gestion de la partie municipale de la Pointe-aux-Bleuets

Résolution 84-05-2024

Suspension des avis de conformité de la MRC de La Jacques-Cartier sur les règlements d'urbanisme municipaux (impacts de la Loi 16) – Demande de prolongation de délai

Résolution 85-05-2024

Modification au Règlement numéro 12520-2024

Résolution 86-05-2024

Mise à jour de la Politique de développement des ressources humaines

Résolution 87-05-2024

Adoption de la Politique éditoriale / Journal « L'Entre-Guillemets »

Résolution 88-05-2024

Embauche d'un journalier-opérateur classe 2 saisonnier / Service des travaux publics

Résolution 89-05-2024

Embauche d'une journalière-horticultrice saisonnière / Service des travaux publics

Résolution 90-05-2024

Modification de statut d'employé de monsieur Stéphane Labrecque / Services des travaux publics



L'INFO-CITOYEN



L'INFO-CITOYEN



JOURNAL NUMÉRIQUE

ABONNEZ-VOUS EN LIGNE

fossambault-sur-le-lac.com





LE SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

VISITES DE PRÉVENTION INCENDIE - PROGRAMME AUTO-INSPECTION

Chaque année, durant la période estivale, le Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a le mandat de faire des inspections résidentielles sur son territoire. C'est pourquoi si votre quartier est concerné, ne soyez pas surpris si un pompier cogne à votre porte afin d'inspecter votre résidence.

Les pompiers s'assureront de la fonctionnalité et de la présence de vos avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Également, ils vous conseilleront afin de prévenir les incendies et éviter les pertes de vies et matérielles.

Si jamais vous êtes absents lors de notre passage, un programme d'auto-inspection vous sera fourni pour inspecter vous-mêmes votre résidence afin qu'elle réponde à notre règlement sur la prévention des incendies et afin que votre demeure soit sécuritaire. De plus, le document à compléter se retrouvera également sur le site internet officiel de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Voici comment s'y rendre : ACCUEIL > CITOYENS > SERVICES MUNICIPAUX > SÉCURITÉ > SÉCURITÉ INCENDIE > PRÉVENTION > AUTO-INSPECTION.

Vous avez le mandat de remplir le programme d'auto-inspection et de le retourner à la caserne dans la boîte aux lettres ou par courriel à notre directeur adjoint à l'adresse suivante : etienne.labonte@villescjc.com.

Toutes les indications se trouvent sur le programme d'auto-inspection. Pour toutes autres questions, communiquez directement au Service de protection contre les incendies de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier au 418-875-2758 poste 604.



SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Nous sommes passés dans le cadre des visites préventives et vous étiez absents.

PROGRAMME D'AUTO-INSPECTION

À compléter pour votre sécurité!

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉL. URGENCE : _____

CELLULAIRE : _____

Retournez l'accroche-porte à la caserne, dans la boîte aux lettres

OU

compléter le formulaire d'auto-inspection avec ce code QR.



Abonnez-vous!
C'est gratuit!

Type d'habitation :
Maison Garage détaché
Condo/Appartement Garage attaché

Nombre d'étages : _____

Possédez-vous des avertisseurs de fumée, à chaque étage, y compris au sous-sol? → OUI NON

Sont-ils fonctionnels? → OUI NON

Ont-ils plus 10 ans? → OUI NON

Sont-ils reliés à une centrale d'alarme? → OUI NON

Possédez-vous des avertisseurs de monoxyde de carbone? → OUI NON

Est-ce que votre panneau électrique est dégagé de tout objet, dans un rayon d'un mètre? → OUI NON

Possédez-vous un extincteur portatif dans votre résidence? → OUI NON

Est-ce qu'il y a un réservoir près de la résidence (ex. : propane)? → OUI NON

Si oui, quantité et endroit : _____

Vos sorties sont-elles bien dégagées? → OUI NON

Votre adresse civique est-elle visible de la rue? → OUI NON

Possédez-vous un plan d'évacuation pour diriger votre famille vers le point de rassemblement prévu en cas d'incendie? → OUI NON



POUR INFORMATIONS :
418 875-2758, poste 601
URGENCE 9-1-1



Crédit photo : Pier-Olivier Brown



Crédit photo : Mathieu Ouellet

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-Sébastien Joly, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Anabelle Grosjean, inspectrice en bâtiments et environnement



DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE PESTICIDES ET DE FERTILISANTS!

À la lecture de ces quelques lignes, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac sera sur le point d'adopter son nouveau règlement qui encadrera l'utilisation des pesticides et des fertilisants sur le territoire. Ce règlement visera essentiellement à protéger le lac, les cours d'eau ainsi que la santé et le bien-être de la population. L'adoption de ce règlement implique quelques changements notoires.

Premier changement d'importance : les entreprises qui exécuteront des travaux d'application de pesticides ou de fertilisants sur le territoire devront obtenir un permis annuel les autorisant à en faire l'application. L'obtention du permis annuel d'une entreprise impliquera un engagement à avoir pris connaissance de la nouvelle réglementation et, bien entendu, à la respecter. À cet effet, la Ville se réserve le droit de procéder à des échantillonnages afin de s'assurer du respect son règlement.

Deuxième changement d'importance : dorénavant, seuls les biopesticides et les pesticides à faible impact inscrit à l'Annexe 2 du Code de gestion des pesticides du Québec (RLRQ, chapitre P-9.3, r.1) pourront être utilisés. Il est à noter que l'application de pesticides à moins de 20 mètres de tout plan d'eau / cour d'eau et de tout milieu humide est prohibée.

Troisième changement d'importance : l'utilisation des fertilisants pour les pelouses ne sera autorisée que dans les 30 jours suivant son implantation. Après ce délai, vous devrez vous en remettre à des méthodes écologiques pour préserver votre pelouse en santé (voir l'article du mois de mai dernier à cet effet). Également, tout comme pour les pesticides, l'application de fertilisant à moins de 20 mètres de tout plan d'eau / cour d'eau et de tout milieu humide est prohibée.

Enfin, pour les citoyens qui sont désireux d'appliquer eux-mêmes des pesticides, il leur sera possible d'obtenir un permis d'application, mais sous réserve de l'avis d'un expert, tel que l'exigeait notre ancien règlement.

RAPPEL CERTIFICAT D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRES!

Après plusieurs infractions aux conditions d'abattage d'arbres sur le territoire, le Service d'urbanisme a jugé opportun de faire un nouveau rappel sur la réglementation en vigueur.

Quels que soient la superficie du couvert boisé de votre propriété et l'emplacement de l'arbre à abattre (cour avant, latérale et arrière), l'abattage d'arbres de 10 cm ou plus de diamètre mesuré par hauteur de poitrine doit faire l'objet d'un certificat d'autorisation délivré par la Ville, et ce, malgré que les arbres soient cassés, morts ou malades.

La Ville est bien consciente que les conditions climatiques de ces dernières années (tempête, verglas, etc.) ont eu de lourdes conséquences sur les boisés du territoire amenant les citoyens à les nettoyer en effectuant des

coupes d'arbres cassés. Cependant, la première action à effectuer dans ce cas est une demande de certificat d'autorisation auprès du Service de l'urbanisme. Le technicien en urbanisme pourra ainsi constater la situation et autoriser la coupe des arbres dans le respect de la réglementation et de l'environnement.

Nous tenons à vous rappeler que l'abattage d'arbre fait en contravention d'une disposition réglementaire est sanctionné par une amende d'un montant minimal de 1 000 \$ auquel s'ajoute:

- 1° dans le cas d'un abattage sur une superficie inférieure à un hectare, un montant minimal de 100 \$ et maximal de 200 \$ par arbre abattu illégalement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$;
- 2° dans le cas d'un abattage sur une superficie d'un hectare ou plus, une amende d'un montant minimal de 15 000 \$ par hectare complètement déboisé auquel s'ajoute, pour chaque fraction d'hectare déboisée, un montant déterminé conformément au paragraphe.

Ces sanctions sont appliquées à chaque constatation d'abattage d'arbres sans certificat d'autorisation sur le territoire, et ce, quels que soient les motifs. Nous vous invitons donc à prendre contact avec nos services si vous avez des projets d'entretien de votre boisé.

CALENDRIER DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

DATE DE TOMBÉE	RÉUNION DU CCU (jeudi)	RÉUNION DU CONSEIL (mardi)
18 juin	27 juin	9 juillet
23 juillet	1 ^{er} août	13 août
20 août	29 août	10 septembre
17 septembre	26 septembre	8 octobre
22 octobre	31 octobre	12 novembre
19 novembre	28 novembre	10 décembre

Nous vous invitons à consulter le Règlement sur le fonctionnement du CCU sous l'onglet « Règlements municipaux/Règlement d'urbanisme » pour en connaître davantage.

REPLISSAGE ET RÉGULARISATION D'UNE PISCINE

Le remplissage d'une piscine exige l'obtention préalable d'un permis qui pourra être délivré lorsqu'il n'y a pas lieu d'appréhender une pénurie. Il est interdit de remplir une piscine sans avoir au préalable obtenu le permis de remplissage de piscine.

Il est également interdit à toute personne utilisant une piscine de la vider sans motif valable en remplaçant l'eau évacuée par l'eau de l'aqueduc municipal. Aussi, l'eau de chaque piscine doit être désinfectée et filtrée adéquatement afin d'empêcher sa pollution.

La régularisation du niveau d'eau d'une piscine est autorisée entre minuit et 6 h. Il est interdit de régulariser le niveau d'eau d'une piscine en dehors de ces heures.

ARROSAGE DES PELOUSES

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'arrosage des pelouses avec l'eau de l'aqueduc municipal est autorisé uniquement pendant les périodes suivantes :

- ✓ pour les personnes résidant aux numéros civiques pairs : les jours pairs, entre 20 h et 24 h;
- ✓ pour les personnes résidant aux numéros civiques impairs : les jours impairs, entre 20 h et 24 h.

Il est interdit d'arroser les pelouses en dehors des heures ci-haut autorisées.

Il est aussi interdit à tout citoyen de s'alimenter à une autre propriété (en front, arrière et contigu) pour se prévaloir des dispositions du règlement lorsque l'arrosage de ses jardins et pelouses lui est interdit, sans avoir reçu, au préalable, l'autorisation de la municipalité.

TRAITEMENT DES PELOUSES ET ARROSAGE D'UNE NOUVELLE PELOUSE ET D'UNE PLANTATION DE HAIE

Tout traitement de pelouse nécessitant l'eau de l'aqueduc municipal ou l'arrosage d'une nouvelle pelouse ou d'une plantation de haie exige l'obtention d'un permis préalable qui pourra être délivré lorsqu'il n'y a pas lieu d'appréhender une pénurie d'eau. Le permis indiquera les jours et heures d'arrosage autorisés.

Il est interdit de traiter ou d'arroser une nouvelle pelouse sans avoir obtenu le permis à cet effet.

ARROSAGE DES FLEURS, ARBRES, ARBUSTES ET JARDINS

Entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre, l'arrosage des fleurs, arbres, arbustes et jardins avec l'eau de l'aqueduc municipal est autorisé, pourvu qu'un pistolet-arroseur à fermeture automatique soit utilisé.

RAPPEL – OUVERTURES SAISONNIÈRES DES VALVES D'ENTRÉE DE SERVICE

La période des ouvertures d'eau a lieu jusqu'au 21 juin inclusivement tous les jeudis de 7 h 30 à 16 h et les vendredis de 7 h 30 à 11 h 45. Vous devez contacter la secrétaire-réceptionniste du Service des travaux publics au 418 875 3133 poste 236, et ce, au minimum 48 heures à l'avance.

DÉFENSE DE CIRCULER SUR LE TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL

Dû à une responsabilité que la Ville a envers ses assurances, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'entrer et de circuler dans la cour du garage municipal situé au 15, rue des Étang. Les lieux sont strictement réservés aux personnes autorisées seulement. Il y a des risques d'accident, c'est un endroit où il y a beaucoup de véhicules de la Ville qui y circulent, de même que des camions de livraison, de la RRGMRP, etc. Ça représente un danger autant pour les piétons que pour les travailleurs.

Nous vous remercions de respecter l'interdiction et nous tenons à votre collaboration.

DOS D'ÂNE (RALENTISSEURS)

Chaque année, nous installons des dos d'âne à des endroits spécifiques où la circulation des véhicules présente un danger. Ces ralentisseurs de vitesse sur notre territoire obligent les automobilistes à réduire leur vitesse. Nous vous demandons d'être très vigilants et de respecter la signalisation.

STATIONNEMENT DANS LA RUE ET SUR LA PISTE MULTIFONCTIONNELLE

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule dans toutes les rues de la Ville ou sur la piste multifonctionnelle sous peine d'amende. En tout temps, votre véhicule doit être stationné sur votre terrain (Règlement numéro 2003-04-7850 art. 2).

RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Le nettoyage du réseau d'aqueduc s'effectue cette année de mai à juillet, du lundi au jeudi, et ce, de 7 h à 16 h. Ces travaux sont nécessaires au maintien de la qualité de notre réseau.

En conséquence, une légère baisse de pression d'eau peut survenir, accompagnée ou non d'une coloration rougeâtre (rouille). Cette opération peut entraîner certains désagréments, comme des taches sur les tissus ou la vaisselle. **Nous vous recommandons d'utiliser la machine à laver et le lave-vaisselle en dehors des heures de rinçage indiquées précédemment.**

L'eau demeure potable malgré la coloration. Lorsque l'eau est colorée, nous conseillons d'ouvrir le robinet d'eau froide et de laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne claire.

ARRIVÉE DE DEUX NOUVEAUX EMPLOYÉS

Le Service des travaux publics a procédé récemment à l'embauche de monsieur Jean-Gabriel Cloutier en tant que journalier-opérateur saisonnier. Il possède une vaste expérience dans le domaine de la construction et dans la conduite de machineries lourdes.

De plus, madame Sophie Hamel a été embauchée comme hortultrice. Cette dernière possède un DEP en horticulture et plusieurs années d'expérience dans le domaine.

Nous souhaitons à ces deux nouveaux collègues du succès dans leurs fonctions.



VIGNETTE DE BATEAU • CODE D'ÉTHIQUE

La Ville de Fossambault-sur-le-Lac a établi une entente avec le Domaine de la Rivière-aux-Pins pour l'utilisation de leur rampe de mise à l'eau. Cette entente permet, aux détenteurs d'une vignette d'embarcation émise par la Ville, la mise à l'eau de leur embarcation. Pour bénéficier de cet accès, vous devez être résident de la municipalité ET être le propriétaire de l'embarcation visée puis posséder une vignette d'embarcation émise par la Ville.

La vignette d'embarcation est valide pour 1 an. Pour vous procurer votre vignette d'embarcation, vous devez compléter un formulaire d'identification de l'embarcation et joindre votre Permis d'identification d'embarcation de plaisance délivré par Transports Canada.

La vignette est non transférable (autant au niveau de la personne détentrice que de l'embarcation elle-même) et doit être apposée au côté tribord avant de l'embarcation, au-dessus de la ligne de flottaison. Le détenteur d'une vignette qui, après avoir vendu son embarcation, s'en rachète une autre au cours de la période devra payer seulement les frais administratifs pour obtenir une nouvelle vignette.

Information : info@fossambault.com ou 418 875-3133

NOUVEAU : En collaboration avec APPELSJ, un Code d'éthique a été réalisé pour protéger la qualité de l'eau et de ses bandes riveraines et pour favoriser la coexistence harmonieuse de ses usagers. Ce code s'adresse aux usagers du lac. Une copie sera remise au moment de l'achat de la vignette de bateau et une signature sera exigée afin de respecter les engagements décrits dans le code d'éthique.

IMPORTANT • BOUÉE PRIVÉE SUR LE LAC

Outres les locataires de la Marina-à-Tangons située en face de la plage municipale (rue du Quai / des Dériveurs), les citoyens ayant une bouée privée devront préalablement obtenir un Permis d'occupation (droit d'ancrage) autorisé et émis par le domaine hydrique de l'État afin de pouvoir obtenir une vignette d'embarcation émise par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac.

Aucune bouée ne peut être installée sur le lac sans l'obtention de ce permis. Vous pouvez consulter le site de Gestion du domaine hydrique de l'État via le site Web du gouvernement www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau/gestion-domaine-hydrique-etat/octroi-droit-occupation/permis-occupation. Il est également possible de communiquer directement avec le domaine hydrique en composant le 418 521-3818 poste 7500.

Pour les personnes concernées, nous vous recommandons de faire les démarches nécessaires dans les meilleurs délais afin d'éviter tout retard dans l'obtention de votre vignette.



La carte de plage est obligatoire à chacune de vos visites. Le coût pour la carte d'accès est de 65 \$ plus les taxes applicables. Chaque propriétaire a droit à une seule carte. Trois modes de paiement s'offrent à vous, soit l'argent comptant, le paiement par carte de débit et les chèques. Le paiement par carte de crédit n'est pas accepté. La revente des cartes est strictement interdite.

La carte de plage sera en vente à partir du mois de mai seulement. Vous pourrez vous la procurer **sur les heures d'ouverture de l'hôtel de ville**.

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

LUNDI, MARDI, JEUDI : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

MERCREDI : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

VENDREDI : 8 h 30 à 12 h

Ouvert le vendredi de 13 h à 16 h 30 jusqu'au 12 juillet pour la saison estivale.

Prendre note que, exceptionnellement, l'hôtel de ville sera ouvert deux-samedis pour la vente des cartes d'accès à la plage exclusivement, soit :

Samedi 8 juin :
8 h 30 à 16 h

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous devez mandater une personne et lui remettre une procuration afin qu'elle puisse acheter la carte en votre nom. Cette procuration devra être signée par le propriétaire de l'immeuble et contenir les éléments suivants : le nom de la personne que vous autorisez à signer à votre place et vos coordonnées (nom, adresse permanente, adresse à Fossambault-sur-le-Lac et votre numéro de téléphone).

SÉCURITÉ MUNICIPALE 2024

GARDAWORLD

L'agence de sécurité GARDAWORLD est responsable de la sécurité municipale pour la saison estivale 2024. L'horaire officiel soit 7 jours sur 7 débutera le 22 juin. Notez que des patrouilleurs sont planifiés les fins de semaine seulement (selon la température), durant la période hors-saison.

HORAIRE DE SERVICE* :

- **Dimanche au mercredi : 10 h à 21 h**
- **Jeudi : 10 h à 23 h**
- **Vendredi : 10 h à minuit**
- **Samedi : 10 h à minuit**

Pour joindre directement le patrouilleur en service, composez le 418 561-8439.

* L'horaire est sujet à changements sans préavis. Pour toutes urgences, veuillez contacter le 9-1-1



MARTIN PAGEAU
Arpenteur-géomètre
m.pageau@dltarpenteur.com

T. 418-684-0005 POSTE 2227
650, GRAHAM-BELL
BUREAU 101
QUÉBEC (QC) G1N 4H5

ARPENTAGE FONCIER
ARPENTAGE DE CONSTRUCTION
DRONE / SCANNEUR 3D

DLTARPENTEUR.COM



Mario Boilard
Notaire et conseiller juridique
mboilard@notarius.net

Olivier Juneau-Boilard
Notaire et conseiller juridique
olivierboilard@notarius.net



BOILARD, RENAUD
NOTAIRES INC.
Téléphone : 418 875-1671

4609, route de Fossambault, bureau 102
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
www.boilardrenaud.com



avocats@tremblaybois.ca

200-1195, av. Lavigerie
Québec, QC
G1V 4N3

418-658-9966
tremblaybois.ca



MAXIME VARIN
arpenteur-géomètre

C 581 999-3030
m.varin@arpentagemv.ca

arpentagemv.ca
B 418 623-9588

5260, 3e Avenue Ouest, suite 120
Québec (QC) G1H 6G7



Mini-excavation

Ébénisterie

Rénovation

Membre APCHC

Martin Verville

418-473-1536

GESTIONM.VERVILLE@GMAIL.COM



Depuis 1964

Évaluation et fiscalité municipale | Analyse immobilière
Solutions technologiques | Géomatique

1265, boulevard Charest Ouest, bureau 1200, Québec (Qc) G1N 2C9
T 418.628.6019 F 418.628.5200
www.groupealtus.com



LA VIE EST BELLE! UNE HISTOIRE À RACONTER...

Plus d'une quarantaine de personnes se sont rassemblées au Centre communautaire Desjardins le 7 mai dernier à l'occasion d'une conférence présentée par madame Dorothée Boilard. Afin de commémorer le 75^e anniversaire de la municipalité, cet événement mettait à l'honneur l'histoire de Fossambault-sur-le-Lac par le biais d'une documentation visuelle généreuse, le tout orchestré par une femme passionnée à l'incontestable talent de conteuse.

Pour les personnes n'ayant pu assister à cette conférence ou qui aimerait la revoir, une captation vidéo réalisée par CJSR TV Portneuf est maintenant disponible en ligne sur le site Internet de la Ville : fossambault-sur-le-lac.com.



PROTÉGEONS NOTRE LAC

NETTOYER VOTRE EMBARCATION POUR NE PAS
PROPAGER LES ENVAHISSEURS

Des espèces aquatiques envahissantes peuvent
s'accrocher à votre embarcation
ou à vos équipements et se propager
dans notre précieux lac!

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE! **DEPUIS 75 ANS**



PROGRAMMATION LOISIRS

ÉTÉ 2024 • Fossambault-sur-le-Lac



ACTIVITÉS POUR LES JEUNES

- Natation



ACTIVITÉ CULTURELLE

- Cours de guitare classique et électrique, ukulélé



CONDITIONNEMENT PHYSIQUE EN MATINÉE

- Body sculpt et Stretching



MISE EN FORME ET MIEUX-ÊTRE

- Yoga sur la plage



TENNIS

- Carte de membre



LIGUE RÉCRÉATIVE

- Pickleball
- Pétanque

INSCRIPTION : 31 mai au 17 juin

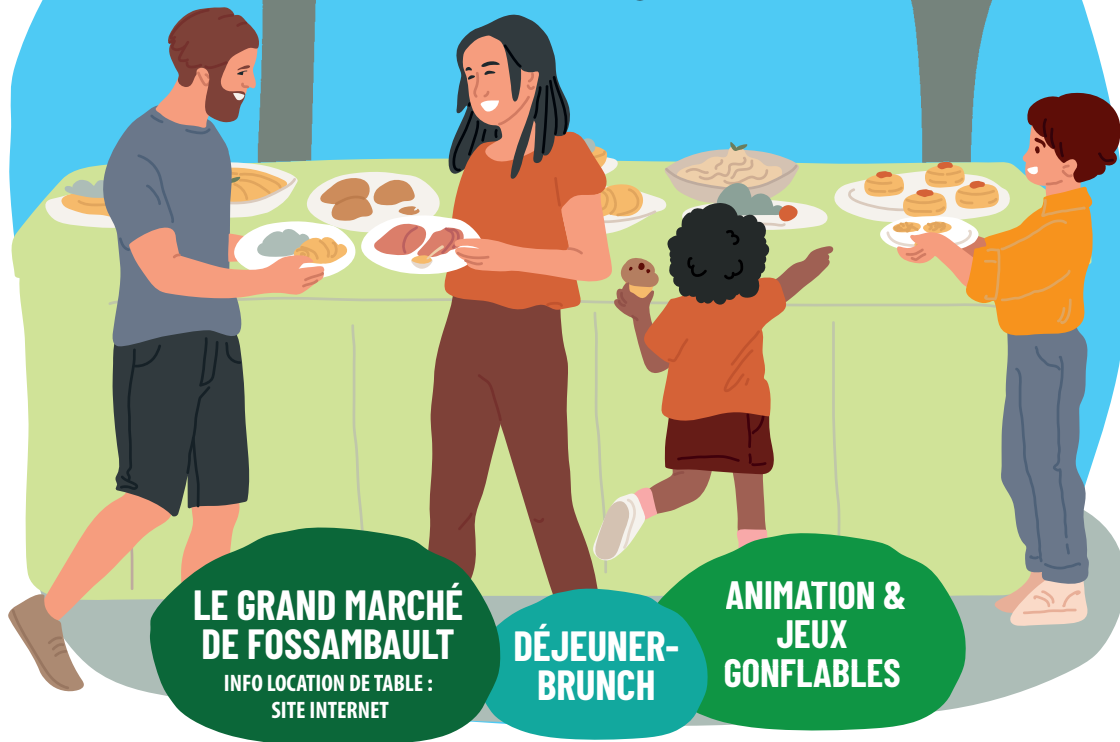
www.fossambault-sur-le-lac.com

GRATUIT

La Fête des Voisins

Le conseil municipal est heureux d'inviter sa population
À SON BRUNCH D'OUVERTURE DE LA SAISON ESTIVALE 2024

CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS
145, rue Gingras



LE GRAND MARCHÉ
DE FOSSAMBAULT

INFO LOCATION DE TABLE :
SITE INTERNET

DÉJEUNER-
BRUNCH

ANIMATION &
JEUX
GONFLABLES

DIMANCHE 23 JUIN

11 H à 13 H : DÉJEUNER-BRUNCH*

11 H à 14 H : ANIMATION ET GRAND MARCHÉ

www.fossambault-sur-le-lac.com



Éric Caire
Député de La Péninsule
Ministre de la Cybersécurité et du numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement
418 877-5260
Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca



*Prendre note que le déjeuner-brunch est réservé aux résidents seulement. Le site est accessible à tous.

INVITATION



Grand Marché de Fossambault

CENTRE COMMUNAUTAIRE DESJARDINS
145, rue Gingras

Dans le cadre de la Fête des voisins, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac organise un GRAND MARCHÉ permettant de regrouper le concept de marché aux puces et marché public dans un même espace.

Vous désirez vendre des articles usagés en bonne condition?

Vous désirez vous faire connaître et vendre vos produits québécois?

Cette invitation s'adresse à tous les producteurs, artisans, travailleurs autonomes, familles et amis qui souhaitent avoir un espace de vente d'articles lors de la Fête des Voisins.

**PLUS DE
600 PERSONNES
PARTICIPENT À L'ÉVÈNEMENT
CHAQUE ANNÉE**

**Location de tables
20 \$ / table**

Maximum 3 tables par personne/entreprise
Dimension des tables : 6' x 2.5'

**AMBIANCE ET
BONNES AFFAIRES
SERONT AU
RENDEZ-VOUS!**

INSCRIPTIONS

COMMENT RÉSERVER VOTRE TABLE?

Par courriel en écrivant à dbreton@fossambault.com

COMMENT FAIRE VOTRE PAIEMENT?

Le dépôt complet devra être effectué avant jeudi le 20 juin à 16 h 30 en argent comptant ou par chèque, directement à l'hôtel de ville ou par envoi postal. Les paiements seront encaissés seulement si l'événement a lieu.

EN CAS DE PLUIE

En cas de pluie, le grand marché sera annulé. Un courriel vous sera envoyé jeudi le 20 juin, le cas échéant. Advenant l'annulation de l'activité, vous pourrez venir chercher vos dépôts la semaine suivante.

DÉTAILS

- Un courriel vous sera acheminé avant l'événement vous indiquant tous les détails lors de votre arrivée le jour de l'activité.
- Pour votre confort, prévoir vos chaises et un abri solaire (maximum 10" x 10").
- Pour les marchands non-résidents, il est possible d'obtenir le déjeuner-brunch au coût de 25 \$ / personne. Vous devez nous en informer avant le jour de l'événement.
- Seule la vente de produits est acceptée. La vente de services n'est pas autorisée.

Si vous avez des questions ou des demandes particulières, veuillez écrire à dbreton@fossambault.com

www.fossambault-sur-le-lac.com



FOSSAMBAULT
75
ANS

HISTOIRE DE PÊCHE

Le Lac St-Joseph et la nature environnante représentent, depuis toujours, les attraits naturels majeurs de Fossambault-sur-le-Lac. L'arrivée des beaux jours marque la reprise des activités estivales qui, pour certains, sont pratiquées depuis plus de 100 ans sur le territoire, les berges, les plages du lac ainsi qu'à la surface ou dans ses eaux. En guise de chemin à prendre pour remonter le temps, laissons-nous fureter du côté des écrits bucoliques de monsieur Damase Potvin, tirés de son livre « Fossambault » édité en 1946, trois ans avant l'année de l'incorporation de Fossambault-sur-le-Lac. Il y dépeint le paysage environnant ainsi que quelques activités pratiquées telles que la pêche, le golf, la chasse, les balades en forêt et les promenades sur le lac dans de « jolies embarcations ». Voici ce qu'il narre à propos de cette mise en abîme d'une histoire de pêche :

« À propos des grosses truites du lac St-Joseph, nous nous rappelons qu'il y a quelques années, on annonçait qu'un pêcheur de Québec avait capturé une truite qui mesurait vingt-quatre pouces de longueur et qui pesait huit livres. On proclamait alors le fait sans précédent, mais il y en avait un... »

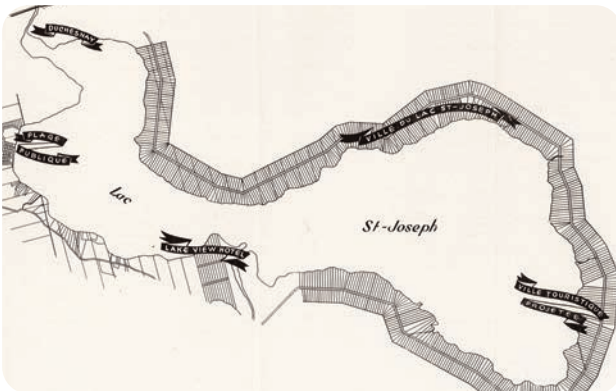
De tout temps, nos truites ont cherché à jouer le rôle de la sardine du Marseillais, notamment la truite du lac Saint-Charles et du lac St-Joseph, qui semblent avoir eu dans l'histoire la spécialité des truites monstrueuses. En feuilletant des notes où figurent nombre d'histoires de pêcheurs, je découvre qu'au mois de mai 1817, on a capturé dans le lac St-Joseph, une truite de huit livres et demie et qui mesurait vingt-huit pouces. Mais il y a mieux encore, si nous en croyons une petite note parue dans un journal quotidien local, en date du 31 mai 1867 [...] voici : « Un habitant offrait en vente, hier, sur le marché de la haute-ville, une truite d'une grosseur extraordinaire. Elle mesurait deux pieds et dix pouces de longueur et dix pouces de circonférence et elle a été prise dans le Lac St-Joseph. » [...] La truite de 1867 remporte évidemment la palme avec ses trente-quatre pouces... »

Évidemment, il y a dans le lac St-Joseph, une famille de truites dont les membres sont les géants Beaupré de l'onde. La truite de 1867 était, sans doute, la grand-mère de celle qui fut capturée en 1907. La famille de ces truites est-elle éteinte? Espérons que non. Mais nous sommes sûrs que cette famille a subi depuis un rude assaut dans les eaux ancestrales. En attendant, les pêcheurs devraient, sans tarder, se mettre à l'œuvre pour capturer le reste de la famille, car il doit rester des descendants des truites de 1867, de 1907 et de 1939. »

La dernière phrase du texte de Damase Potvin suggère une façon de concevoir l'environnement heureusement révolue. Et l'on peut également remarquer avec un sourire que l'auteur ne précise pas s'il s'agissait de truites mouchetées ou de touladis. Mais s'il s'avère que le poisson de 8 livres pêché en 1939 était effectivement une truite mouchetée, il aura été une prise magnifique. Comme dans toute bonne histoire de pêcheur, laissons le mystère forger le mythe!

Prises de Jeanne Auger • 1938

CHRONIQUE HISTORIQUE LA VIE EST BELLE DEPUIS 75 ANS



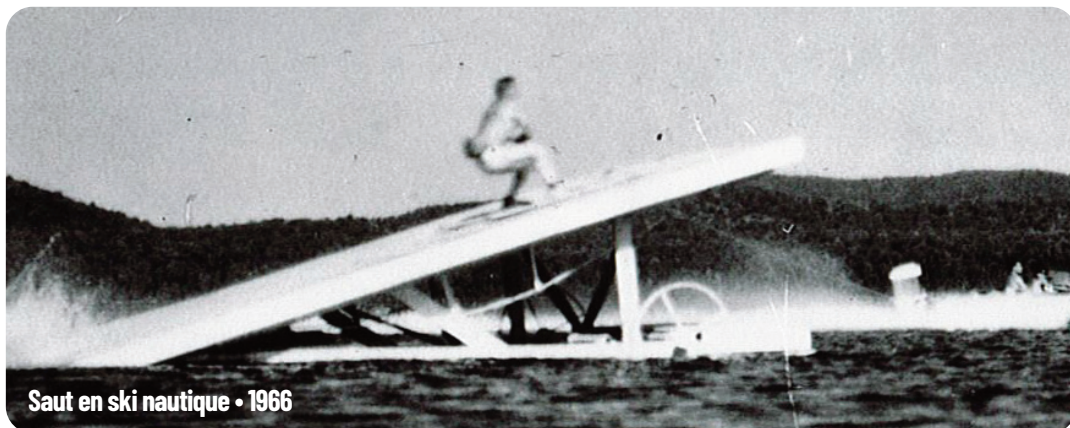
Carte tirée de « Fossambault », Damase Potvin • 1946



Pêcheuses • 1937

LES ACTIVITÉS ESTIVALES AU FIL DU TEMPS

Quelques photos tirées des archives de la Ville



Saut en ski nautique • 1966



Baigneurs devant les ruines de l'Hôtel du lac St-Joseph • 1928



Carte postale de la plage publique • Année inconnue



Bob Langlois • 1936



Pique-nique • 1945

De gauche à droite : Suzon Dumais, Gaby Pleau, Gaston Saucier, Cécile Girard, 2 inconnues, Simone Rainville, Jacqueline Saucier, Antoine Lemay.



Bénédiction des quais • 1963

De gauche à droite : René Plamondon, Roland Couture, Hervé Robert, l'abbé Lucien Robitaille, Roger Montpetit.



Les régates • 1950

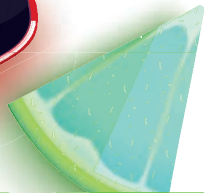


Monique Doyer Richard • 1946

Sources et documentation :

- Potvin, Damase, Fossambault, Québec, 1946
- Fond d'archives de Ville de Fossambault-sur-le-Lac, sources et origines inconnues.
- Un remerciement spécial à la Société d'histoire Catherineise et sa présidente, madame Johanne Boucher, ainsi qu'à madame Dorothée Bailard, pour les précieuses informations.

ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SAISON ESTIVALE 2024



1er JUIN
LA GRANDE JOURNÉE
DES PETITS ENTREPRENEURS
Centre communautaire Desjardins
10 h à 14 h

8 JUIN
VENTE DE
CARTE DE PLAGE
Hôtel de ville
8 h 30 à 16 h

21 JUIN
VERNISSAGE CHAPELLE DU LAC
5 à 7
Chapelle du Lac
17 h

23 JUIN
FÊTE DES VOISINS, BRUNCH
ET GRAND MARCHÉ
Centre comm. Desjardins
11 h à 14 h

24 JUIN
DÉBUT CAMPS DE JOUR

26 JUIN
DÉBUT SÉCURITÉ
MUNICIPALE
ET SAUVETEURS
PLAGE 7 JOURS SUR 7

26 JUIN AU 27 AOÛT
VISITE GUIDÉE
ET EXPOSITION DES ARTISTES
Chapelle du Lac
10 h à 16 h

28-29 JUIN
ALEXANDRE BARRETTE
Chapelle du Lac
20 h

3 JUILLET
PROMENADE NAUTIQUE
DEL ÉTOILE
Plage municipale
20 h

6 JUILLET
MARJO SUR
SCÈNE EXTÉRIEURE
Chapelle du Lac
20 h
Fernand-Lucchesi

11 ET 18 JUILLET
CINÉMAS EN PLEIN AIR
Projection présentée au Centre comm.
Desjardins en cas de pluie

13 JUILLET
TRAVERSÉE DU LAC

20 JUILLET
FÊTE FAMILIALE
Activité remise au 21 juillet
en cas de pluie
Plage municipale

20 JUILLET
KEVIN PARENT
Chapelle du Lac
20 h

27 JUILLET
SOUPER DE LA CNF
Centre
communautaire
Desjardins

2 AOÛT
PHILIPPE BRACH
Chapelle du Lac
20 h

4 AOÛT
OUVERTURE DES OLYMPIADES
Centre
communautaire
Desjardins

5-9 AOÛT
SEMAINE DES
OLYMPIADES

9 AOÛT
SIMON KEARNEY
Chapelle du Lac
20 h

10 AOÛT GRATUIT
SPECTACLE KARMA KAMALEONS
Déplacée au Centre comm.
Desjardins en cas de pluie
Parc Fernand-Lucchesi

17 AOÛT
Mara Tremblay & Catherine Durand
Hauterive
Chapelle du Lac
20 h

17 AOÛT
FESTISPLASH
Activité reportée au 18 août en cas de pluie.
Départ de l'hôtel
Bernard-Lucchesi

18 AOÛT
PARADE DE CHIENS
Annulé en cas de pluie
Inscription
gratuite
le 14 août

24 AOÛT
DÉFI L'APPEL DU
LAC SAINT-JOSEPH
Centre communautaire
Desjardins

24 AOÛT
COURSE LONGUE DISTANCE
Capitainerie du
Domaine Fossambault

24 AOÛT
PASCALE PICARD
Chapelle du Lac
20 h

6 SEPTEMBRE
INGRID ST-PIERRE
Chapelle du Lac
20 h

7 SEPTEMBRE
MAXIME BERNARD
Chapelle du Lac
20 h

20 SEPTEMBRE
LES SŒURS BOULAY
Chapelle du Lac
20 h

27-28 SEPTEMBRE
LYNDA LEMAY
Chapelle du Lac
20 h

28 SEPTEMBRE
JOURNÉES DE LA CULTURE
Centre
communautaire
Desjardins

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!

Ouverture le samedi 22 juin!!!



BAR À SMOOTHIE

Heures d'ouverture pour l'été :
du jeudi au dimanche, de 8 h à 16 h

- Nous servons :
- Smoothie
 - Smoothie bowl
 - Smoothie pops
 - Limonade
 - Café
 - Café latté
 - Matcha latté
 - Thé
 - Chocolat chaud

141, rue Gingras (à coté du dépanneur), Fossambault-sur-le-Lac

SOYEZ DES NÔTRES POUR LE 75^e
BILLETS ENCORE DISPONIBLES!

Présentateur officiel :

Fossambault
SUR-LE-LAC la vie est BELLE!
DEPUIS 75 ANS

LA CHAPELLE DU LAC

zone culturelle

ZONE
spectacles

ZONE
galerie

ZONE
événements

ZONE
patrimoine



**BILLETS EN VENTE EXCLUSIVE
POUR LES CITOYENS DE
FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

Samedi 6 juillet • 20 h

Scène extérieure

62\$ Frais de services
et taxes en sus

Dans le cadre des festivités entourant son 75^e anniversaire, la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est heureuse de s'associer à la Corporation de La Chapelle du Lac comme « présentateur officiel » du spectacle de Marjo. Afin de garantir une place à nos citoyens, et ce, beau temps mauvais temps, 150 billets ont été réservés exclusivement pour les citoyens de Fossambault-sur-le-Lac.

Les billets seront en vente à la réception de l'hôtel de ville à partir du 4 mars (maximum de 4 billets par personne). Vous pouvez vous présenter sur les heures d'ouverture habituelles.

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter Stéphanie Langlois par téléphone au 418 875-3133 poste 240 ou par écrit à slanglois@fossambault.com



Spectacle présenté sur une scène extérieure.
Prévoyez chaises et couverture pour profiter confortablement du spectacle

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

[f /lachapelledulac](https://www.facebook.com/lachapelledulac)

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac



NOUVEAUTÉ!

DEVEZ-AM
DE LA CHAPELLE!

25\$ /ANNÉE



Pour seulement 25 \$ par année, devenez « Amis de La Chapelle du Lac » et profitez de nos préventes exclusives de 24 à 48 h, de promotions ponctuelles et d'une foule de rabais auprès de nos partenaires.

Pour devenir membre et découvrir ce que vous offre la Carte Privilege de « Les Amis de La Chapelle du Lac »

◀ Pour vous procurer la carte, scannez le code QR ou visitez le site www.lachapelledulac.com/carteprivilege

FRANCE D'AMOUR
Vendredi 31 mai • 20 h ▶
Complet

ALEXANDRE BARRETTE
Complet
Samedi 29 juin • 20 h ▶
Vendredi 28 juin • 20 h ▶
Supplémentaire

MARJO
Samedi 6 juillet • 20 h ▶
Scène extérieure

KEVIN PARENT
Samedi 20 juillet • 20 h ▶

PHILIPPE BRACH
Vendredi 2 août • 20 h ▶

SIMON KEARNEY
Vendredi 9 août • 20 h ▶

HAUTERIVE
MARA TREMBLAY & CATHERINE OURAND
Samedi 17 août • 20 h ▶

PASCAL PICARD
Samedi 24 août • 20 h ▶

INGRID ST-PIERRE
Vendredi 6 septembre • 20 h ▶
Complet

MAXIM BERNARD
Samedi 7 septembre • 20 h ▶

LES SOEURS BOULAY
Vendredi 20 septembre • 20 h ▶

LYNDA LEMAY
Vendredi 27 septembre • 20 h ▶
Samedi 28 septembre • 20 h ▶

418 875-3133

RÉSERVEZ VOS BILLETS
sur le site Web : lepointdevente.com

lachapelledulac.com

f /lachapelledulac

6160, route de Fossambault • Fossambault-sur-le-Lac





« » **BIBLIOTHÈQUE ANNE-HÉBERT**
418 875-2758 poste 703

HEURE DU CONTE EN PYJAMA LE VOLEUR DE LIVRES



Dans toutes les maisons, à l'heure de l'histoire du soir, les livres disparaissent! Un petit lapin décide de mener l'enquête. Il découvre que le voleur est une petite créature appelée Chapard'livres qui aimerait bien qu'on lui lise aussi des histoires au moment du coucher.

Quand : le 17 juin 2024 à 18 h 30
Où : Bibliothèque Anne-Hébert
215, rue Désiré-Juneau
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

RÉSERVATION OBLIGATOIRE AU
418 875-2758 POSTE 703

Seuls ceux qui ont réservés
avant le 15 juin 2024 pourront assister

HORAIRE D'OUVERTURE :

Mardi et jeudi : 9 h à 12 h et 13 h à 20 h
Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : 13 h à 16 h 30
Samedi : 9 h 30 à 12 h 30

EXPOSITION

RACHEL BOISVERT, ARTISTE PEINTRE • 18 juin au 17 août 2024



Native de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, mon parcours artistique est étroitement lié à mon passé marqué par des violences domestiques durant mon enfance. À l'âge de 14 ans, j'ai découvert dans l'art une manière de transcender mes souffrances et d'exprimer mes émotions les plus profondes. Mes œuvres reflètent cette quête de paix intérieure et de sérénité.

Mon parcours artistique a été couronné de succès, tant au Québec qu'à l'international. Recevoir une médaille d'or pour l'une de mes œuvres exposées en Pologne a été un moment inoubliable. En tant qu'unique artiste peintre québécoise, j'ai participé à la plus grande œuvre collective du monde à Los Angeles. De plus, j'ai partagé mon travail et mes inspirations à travers des podcasts filmés en anglais pour toucher un public plus large.



De retour cet été, le Club de lecture TD a pour objectif d'encourager et de renforcer les habitudes de lecture pour le plaisir et le goût d'apprendre, d'accroître les capacités de lecture des enfants et de réduire la perte des acquis au cours de l'été.

L'été est la saison par excellence pour trouver, explorer et partager ses passions! Alors, qu'est-ce qui enflamme ton imagination et pique ta curiosité? Pour les jeunes de 3 à 12 ans du 25 juin au 31 août 2024.



**SAVIEZ-VOUS QU'IL Y A
DES SOIRÉES DE PÉTANQUE LIBRE
TOUS LES JEUDIS SOIR ?**

Aucune inscription n'est nécessaire.

**Simplement vous présenter
au terrain à 19 h.**

GRATUIT POUR TOUS

LE DÉFI DU LAC

4^e ÉDITION

**INSCRIVEZ
LE 24 AOÛT
À VOS AGENDAS !**



Pierre Lavoie,
Président d'Honneur

Les fonds récoltés par le DÉFI DU LAC supportent des causes citoyennes dont la protection environnementale du lac St-Joseph et ses environs, à encourager de saines habitudes de vie ainsi qu'à soutenir financièrement des organismes citoyens méritoires.

LES PARCOURS :



MARCHE 2, 6 ou 10 km



COURSE 6, 10 ou 25 km (tour du lac)



VÉLO 25, 50 ou 75 km (1, 2 ou 3 tours)

NOUVEAUTÉ!

Animation au Centre Communautaire
Desjardins pour la famille!

LE DÉFI DU LAC :

Notre objectif est de contribuer à la qualité de vie des résidents de la région du lac St-Joseph. 100% des profits générés par le DÉFI sont distribués à des OBNL et organismes sélectionnés selon des critères stricts (impacts, besoins, contribution, etc.).

Pour 2024, VisionLSJ, La Chapelle ainsi que l'APPELS-J ont été sélectionnés. D'autres causes supplémentaires restent à choisir. VOUS SOUHAITEZ EN PROPOSER?
INFO@DEFIDULAC.ORG

20240730

**PARTICIPANTS
ET BÉNÉVOLES > INSCRIVEZ-VOUS! > DÉFIDULAC.ORG**



Carte de membre

MEMBRE	COÛT RÉSIDENT	COÛT NON-RÉSIDENT
Enfant (6 ans et moins) Accompagné d'un membre	Gratuit	15 \$
Junior (7 à 17 ans)	18 \$	45 \$
Étudiant Sur présentation d'une carte étudiante	25 \$	55 \$
Adulte	35 \$	90 \$
Senior (60 ans et plus)	25 \$	55 \$
Familial (2 adultes et leurs enfants de 17 ans et moins)	70 \$	180 \$

Les taxes sont incluses dans nos tarifs

Comment se procurer une carte de membre

- Rendez-vous sur notre site Internet via l'onglet Loisirs / Terrain de tennis - Parc Fernand Lucchesi en cliquant sur le bouton S'INSCRIRE.
- Faites votre paiement. Voici les options qui s'offrent à vous :
 - Paiement en ligne via votre institution financière (seulement Caisse Desjardins ou Banque Nationale). Vous devez choisir le fournisseur Ville de Fossambault / Loisirs et inscrire votre numéro de facture.
 - À l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, par chèque, en argent comptant, ou par carte de débit.
 - À l'hôtel de ville en dehors des heures d'ouverture, par chèque ou en argent comptant que vous laisserez dans la boîte aux lettres.
- Si vous avez déjà été membre, nous utiliserons la photo figurant sur votre dernière carte de membre. Si vous n'avez jamais été membre ou que vous souhaitez utiliser une autre photo, faites-nous parvenir votre photo par courriel à dbreton@fossambault.com.
- Écrivez à dbreton@fossambault.com pour nous informer que votre inscription et votre paiement ont été complétés en ligne. Pour les étudiants, vous devez envoyer une copie de votre carte étudiante. Pour les juniors et les seniors, vous devez envoyer une copie de votre carte d'assurance maladie pour valider votre âge.
- Nous vous enverrons une photo de votre carte de membre, le code d'accès ainsi que les règlements par courriel. Vous devrez enregistrer la carte de membre en photo sur votre téléphone cellulaire afin de l'avoir en tout temps lorsque vous utilisez les terrains de tennis. Il est possible d'obtenir une carte de membre plastifiée si vous en faites la demande dans votre courriel.

NOUVELLE VAGUE D'INITIATIVES ÉCORESPONSABLES

pour le Club Plage Lac St-Joseph

Dans les derniers mois, une série d'articles ont fait mention des initiatives du Club Plage Lac St-Joseph pour préserver notre milieu de vie.

Engagement à éradiquer les espèces exotiques envahissantes

Nouveau plan de revalorisation du camping à échelle humaine

Projet de restauration des berges

Superficie végétale supérieure aux exigences municipales (60 % vs 35 %)

Accueil de nouveaux propriétaires résidents prêts à s'investir à long terme...

Mais le joyau de notre territoire reste le lac.
Comment s'assurer de le préserver, et même d'améliorer sa condition pour les générations à venir?

Le nerf de la guerre : les espèces aquatiques envahissantes

Vous le savez, un écosystème, c'est fragile. En théorie, plus les espèces locales sont variées, plus l'écosystème sera fort et résilient. Par contre, il suffit d'une espèce introduite par mégarde, qui n'a pas de prédateur et de la nourriture en abondance, pour dérégler ce mince équilibre. Ça peut être un végétal, un animal ou même des micro-organismes desquels la propagation a des conséquences non seulement écologiques, mais sociales et économiques importantes.

Avec 17 000 plagistes annuellement en plus des campeurs, l'exploitation du camping et de la plage dans leur forme actuelle augmente les risques de contamination (d'espèces envahissantes, mais aussi de polluants). Malgré les efforts de sensibilisation, le nombre d'embarcations, de planches à pagaie gonflables, de vestes de sécurité et de jeux aquatiques apportés par les campeurs et les plagistes est simplement trop grand pour assurer une réelle sécurité.

Deux solutions sont sur la table.

Primo, le projet de revalorisation du Club Plage Lac St-Joseph prévoit l'installation d'une toute nouvelle station de décontamination de bateau - un passage obligé pour chaque embarcation mis à quai. Un protocole clair et strict sera établi pour s'assurer que les lavages soient faits dans les règles de l'art.

Secundo, pour éviter l'introduction de contaminants venant d'équipements extérieurs, les résidents du projet immobilier auront accès à des pédalos, des planches, des vestes de sécurité et divers jeux aquatiques en libre

partage. Dédiés à notre lac, ces équipements ne seront jamais en contact avec des espèces provenant d'autres cours d'eau.

L'électrification des quais

On n'arrête pas le progrès. En fait, les membres du Club Plage Lac St-Joseph préfèrent l'utiliser à bon escient. Le projet de revalorisation inclut aussi leurs quais : ils profiteront des travaux pour les rendre conformes aux embarcations électriques, lesquelles deviendront de plus en plus courantes dans les prochaines années.

Les bateaux électriques produisent peu ou pas d'émissions polluantes, une réelle bonne nouvelle pour la qualité de l'eau. En prime : des baisses de décibels et de l'empreinte carbone s'ajoutent à la liste des retombées positives. À terme, on parle ici de réels bénéfices durables.

Non seulement cette vague d'initiatives écoresponsables préservera la biodiversité et la qualité de l'eau, mais rappelons que l'ensemble du projet aura également des bénéfices durables pour la communauté de Fossambault-sur-le-Lac et son économie. En investissant dans des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement, le Club Plage Lac St-Joseph joue un rôle actif dans la protection de notre précieux territoire pour les générations futures.



BANDE RIVERAINE

La bande riveraine est un couvert végétal permanent adjacent à un cours d'eau ou à un lac. Elle peut être composée d'un mélange de plantes herbacées, d'arbustes et d'arbres.

Les bandes riveraines ont plusieurs fonctions dont : Prévenir l'érosion des sols et des rives, assainir les plans d'eau; fournir un habitat pour la faune et la flore; servir de brise-vent; filtrer la pollution et ralentir le ruissellement des matières nutritives vers le cours d'eau; retenir les sédiments en milieu terrestre (et éviter ainsi d'augmenter la quantité de matières en suspension dans l'eau, ce qui peut nuire à la respiration des poissons); régulariser le niveau d'eau : en retenant et en évaporant une partie des eaux de précipitations, la végétation de la rive contribue à diminuer les risques d'inondation; rafraîchir l'eau et en augmenter sa concentration en oxygène.

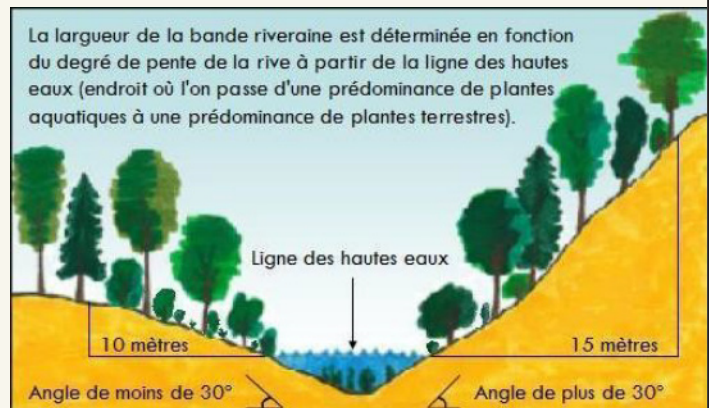
REVÉGÉTALISATION

Si votre rive est déboisée (couverte de gazon ou avec un enrochement artificiel, un muret), vous pouvez rétablir son aspect naturel et lui redonner une seconde jeunesse. Voici deux façons de procéder.

Laissez faire la nature, c'est la méthode la plus facile et la plus économique. Il s'agit d'**arrêter de tondre le gazon dans le ou les premiers mètres à partir du rivage**. Ajoutez un mètre par année jusqu'à obtenir une bande de 10 mètres ou 15 mètres. Déjà après 2 ou 3 ans, vous verrez des plantes bien adaptées au milieu aquatique et des arbustes s'implanter.

Attention! Le gazon ne constitue pas un bon stabilisateur des rives, il ne protège pas contre l'érosion ou le ruissellement des matières fertilisantes vers le lac ou le cours d'eau. **Plantez des végétaux adaptés** au climat et au milieu riverain. Il est possible de faire un aménagement adéquat tout en respectant les goûts de chacun. **Les espèces indigènes sont à privilégier**, car elles résisteront beaucoup mieux aux maladies et aux insectes, et demanderont beaucoup moins d'entretien. Il en existe une grande variété, et plusieurs d'entre elles peuvent être très ornementales.

ÉROSION DES BANDES RIVERAINES: S'il est difficile, à titre de simple citoyen, d'intervenir sur certaines activités qui sont plus de l'ordre de l'aménagement et de la gestion du territoire, il est tout de même possible d'utiliser chez vous quelques techniques pour ralentir l'érosion de votre rive. L'utilisation de techniques de **génie végétal** peut s'avérer très efficace pour bien stabiliser une rive érodée. Si l'érosion est plus sévère, l'enrochement de la rive peut représenter une solution, mais l'ouvrage doit être combiné à l'utilisation de végétaux (à travers et dans le haut de l'enrochement) afin que ces derniers puissent remplir les différents rôles de protection écologique qu'un enrochement ne peut assumer seul.



Maintenir une bande riveraine large permet de préserver de manière efficace les lacs et les cours d'eau.

Si vous vous lancez dans des travaux de stabilisation de rives, assurez-vous d'avoir tous les permis municipaux et gouvernementaux nécessaires.

[Liste des végétaux recommandés par la CBJC](#)

Comité de l'environnement, APPELS
Louis Gagnon, Lynda Hayes, Jocelyn Martel, Elair
Normandeau, Sylvie Pinau

Le CA d'APPELSJ :

Louis Bergeron, André Boulanger, François Dutil, Louis Gagnon, Lynda Hayes, Vanessa Landry-Clavierie, Jocelyn Martel, Sylvie Pinault, Marc Voyer.

Références : <https://www.environnementmatane.ca/environnement/eau/bandes-riveraines.html>



*Bâtir l'excellence,
avec expérience!*

**CONSTRUCTION
JEAN GRONDIN** INC.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

CONSTRUCTION | RÉNOVATION | AGRANDISSEMENT

JEANGRONDIN.COM | 418 875-5297

STE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RBQ 5711-1155-01



ENTRETIENS ALLARD DU LAC

AMÉNAGEMENT :

- Créations / Mises à jour

VITRES :

- Intérieures/Extérieures



ENTRETIENS :

- Tontes - Plates-bandes - Plages
- Ouvertures / Fermetures

GRANDES SURFACES :

- Revêtements/Pavés/Etc.



ENTRETIENS ALLARD DU LAC



DÉNEIGEMENT :

- Entrées/Perrons/Terrasses

Contactez nous!

entretiensallard.com  

entretiensallard@gmail.com



418-655-2381



Claude Simard et Michel Dupont, médaillés d'or au tournoi de pickleball de la FADOQ en avril dernier.

UN CITOYEN DE FOSSAMBAULT SE DÉMARQUE AU PICKLEBALL

Claude Simard de Fossambault-sur-le-Lac, et son partenaire Michel Dupont de Québec, participaient le samedi 27 avril au tournoi régional de la FADOQ - Région de Québec et Chaudière-Appalaches, qui avait lieu à l'externat St-Jean-Eudes de Québec. Ils ont gagné la médaille d'or, catégorie Hommes 65 ans et plus, déjouant leurs adversaires répartis en 12 équipes. Félicitations à messieurs Simard et Dupont pour cet exploit!



Le Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine continue ses activités à la Maison des Aînés au mois de juin.

Voici l'horaire :

★ Billard : lundi et vendredi à 19 h ★ Pétanque extérieure : lundi à 13 h et mercredi à 19 h si la température est belle.

★ Whist militaire : mardi à 13 h ★ Jeux de table : jeudi à 13 h

Une collation et un café vous sera servi à la pause lors des activités à la Maison des Aînés.

DIMANCHE 23 JUIN 2024 À 13 H

tournoi de pétanque, jeu de palets, jeu de washers, jeu de quilles finlandaises, jeu de fers. Venez-vous amuser avec nous. Ces activités seront remises au lendemain s'il pleut. Un souper hot-dog vous sera servi.

Vous devez réserver en téléphonant à monsieur Jean-Guy Hélié au numéro: 418 875-2005 ou lui écrire par courriel à : jghelie@hotmail.ca avant le mercredi 19 juin.

Merci à tous les bénévoles qui participent à l'organisation des activités à la Maison des Aînés. Votre aide est très précieuse.

Votre Conseil d'administration du Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine compte sur votre participation à toutes les activités qui vous sont proposées. Vos suggestions sont toujours les bienvenues.

Vous souhaitez adhérer au Club de l'Âge d'Or Ste-Catherine : téléphonez à la FADOQ au numéro 418 650-5050. Nous serons très heureux de vous accueillir parmi nous.



ESPACES VERTS
RENÉ DROLET
Spécialiste du pavé uni

Excavation

SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER (QUÉBEC) 
418-933-2619 

TECHNO ROUTE 

INFORM@TIQUE
Réseau
Mise à jour
Consultation

Service à domicile sur tous systèmes informatiques résidentiel et commercial

Marco Landry
78, rue des Dériveurs
Fossambault-sur-le-Lac
G3N 2A8

Tél.: (418) 875-0205
technoroute@webnet.qc.ca

BMR

Novago Coopérative

Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
418 875-2734



 **20 ANS DE RÉ/SULTATS**
DANS LA RÉGION

FRÉDÉRIK MASSON
et son équipe
COURTIERS IMMOBILIERS RÉSIDENTIELS ET COMMERCIAL

LIGNE DIRECT : 418 875-5551 

FrederickMasson.com

RE/MAX Accès      
418 948-1519

ÉVALUATION DE VALEUR MARCHANDE GRATUITE 



 **Jean fait tout**
HOMME À TOUT FAIRE.

TEINTURE PATIO
418.998.8993

RBQ - 5795-5692-01



Éric Caire

Député de La Peltrie
Ministre de la Cybersécurité et du Numérique
Leader parlementaire adjoint du gouvernement

 **418 877-5260**
Eric.Caire.LAPE@assnat.qc.ca

TRANSPORT COLLECTIF

LE TCJC PASSE EN MODE ESTIVAL



Du 25 juin au 16 août prochain, le Transport collectif de La Jacques-Cartier (TCJC) passe en mode estival. Une bonne nouvelle pour les usagers qui pourront bénéficier de davantage de départs et de retours.

Gratuit tout l'été

L'accès à tout le réseau de transport collectif sera entièrement gratuit pour tous jusqu'au 31 août. Seul le passage sur le réseau du RTC sera à se procurer.

Plus de départs vers Québec

Avec cet horaire d'été, les citoyens pourront profiter de davantage d'allers et de retours de Québec. Ils auront aussi un meilleur accès à une multitude de destinations. Le trajet se rendra jusqu'à la gare d'autobus de Sainte-Foy, permettant ainsi une plus grande fréquence, mais aussi une meilleure interconnexion avec le réseau du RTC.

Nouvel arrêt à la Station Duchesnay

Bonne nouvelle pour les résidents, les visiteurs et les travailleurs.

Consultez les horaires au tcjacquescartier.com.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

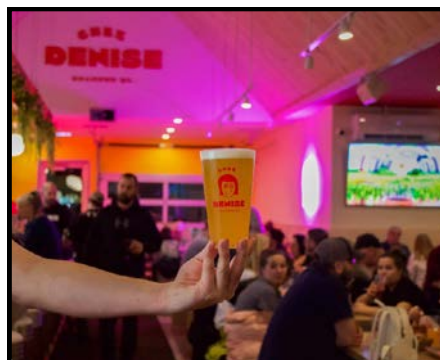
PLUS DE 300 000 \$ INVESTIS

La MRC de La Jacques-Cartier est heureuse d'annoncer une aide financière de 300 540 \$ pour soutenir la réalisation de trois projets dans le cadre du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

La Microbrasserie La Souche a reçu une aide financière de 200 000 \$ pour agrandir leur bâtiment et ainsi optimiser l'efficacité logistique et leur capacité d'entreposage. Un nouvel investissement qui leur permettra de réduire leur empreinte écologique, en éliminant de nombreux voyages entre le centre de production et l'entrepôt.

La MRC appuiera, à la hauteur de 55 235 \$, Action Transition dans la réalisation d'une étude stratégique et la mise en œuvre d'une offre quatre-saisons diversifiée et durable au parc de la forêt ancienne du Mont Wright. Le montant accordé permettrait de mettre encore plus en valeur le Mont Wright, un joyau du patrimoine écologique de la région.

Enfin, le nouveau restaurant Chez Denise à Shannon s'est vu remettre une aide de 45 305 \$ pour aménager leur cour extérieure afin d'offrir un espace de diffusion culturelle et événementielle.



Chez Denise

PRIX DU PATRIMOINE

FÉLITATIONS AUX LAURÉATS

Les lauréats de la 10e édition des Prix du patrimoine sont maintenant connus. Ces prix, remis tous les deux ans, visent à faire rayonner les initiatives qui mettent le patrimoine en valeur de manière respectueuse et inventive.

Interprétation et diffusion

C'est la Société d'histoire de Sainte-Brigitte-de-Laval qui s'est mérité les honneurs pour leur baladodiffusion *Sainte-Brigitte-de-Laval : une histoire vivante*. L'œuvre, qui retrace et relate l'histoire de la municipalité depuis ses origines, offre aux auditeurs une connexion émotionnelle avec le passé grâce à cette expérience immersive passionnante.



Alan Stairs

Porteur de tradition

Alan Stairs s'est illustré à titre de porteur de tradition. Lui qui pratique la cornemuse est reconnu comme un fier ambassadeur de sa culture, que ce soit comme soliste dans le cadre d'un événement ou comme enseignant de cornemuse.

Préservation et mise en valeur du paysage

C'est l'entreprise culturelle Souffler les braises qui s'est distinguée avec son spectacle déambulatoire *La Rivière qui vient de loin*, présenté l'été dernier au Parc national de la Jacques-Cartier. Mis en scène par Arielle De Garie, ce spectacle déambulatoire évoquait des moments marquants entourant la rivière emblématique.

Adresse : 145, rue Gingras, Fossambault-sur-le-Lac (Québec) G3N 0K2

Site Internet : www.fossambault-sur-le-lac.com

Courriel : info@fossambault.com

Téléphone : 418 875-3133 | Télécopieur : 418 875-3544

HORAIRE DE L'HÔTEL DE VILLE

Lundi, mardi, jeudi : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

Mercredi : 8 h 30 à 11 h et 13 h à 16 h 30

Vendredi : (Jusqu'au 12 juillet) 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

ADMINISTRATION

Jacques Arsenault, Direction générale, trésorerie et greffe
Poste 234 • jarsenault@fossambault.com

Alexandre Bélanger, Réception et information
Poste 230 • info@fossambault.com

Jacinthe Bergeron, Secrétariat, travaux publics
Poste 236 • travauxpublics@fossambault.com

Peggy Bilodeau, Trésorerie
Poste 238 • pbilodeau@fossambault.com

Dominique Breton, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 247 • dbreton@fossambault.com

Linda Déchène, Secrétariat, direction générale et greffe
Poste 237 • ldechene@fossambault.com

Marisol Dufour, Évaluation, taxation et perception
Poste 232 • taxation@fossambault.com

Anabelle Grosjean, Urbanisme et environnement
Poste 243 • agrosjean@fossambault.com

Jean-Sébastien Joly, Urbanisme et environnement
Poste 245 • jsjoly@fossambault.com

Patrick Langevin, Travaux publics
Poste 236 • plangevin@fossambault.com

Stéphanie Langlois, Loisirs, culture et vie communautaire
Poste 240 • slanglois@fossambault.com

Jérôme Mortier, Urbanisme et environnement
Poste 405 • jmortier@fossambault.com

Nancy Provencher, Secrétariat, urbanisme
Poste 245 • urbanisme@fossambault.com

PROCHAINES RENCONTRES DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC



3^e MERCREDI DU MOIS au 60, rue Saint-Patrick, Shannon

URGENCE : 911

AMBULANCE - INCENDIE - POLICE - PREMIERS RÉPONDANTS

Travaux publics d'urgence : 418 875-0911 ou 1 800 565-0911

Sûreté du Québec : 418 310-4141

Urgence cellulaire : *4141

Chiens, chats trouvés ou perdus (SPA) : 418 527-9104 poste 0

NOS DÉPUTÉS : JOËL GODIN, député fédéral : 418 870-1571
ÉRIC CAIRE, député provincial : 418 877-5260

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Association pour la protection de
l'environnement du lac Saint-Joseph
- APPELSJ 418 905-0664

Corporation de la Chapelle
Saint-Joseph-du-Lac
(Martin Rochette) 418 875-3133

Corporation nautique de Fossambault
- CNF (Geneviève Biron) info@lacnf.org

Club nautique du Lac St-Joseph
- CNLSJ (Yanick Lehoux) 418 717-8188

Club de pétanque (Joanne Papillon) 418 571-5572

Club de voile Ontaritz (Martin Zaccardelli) 418 694-9634

Comité des loisirs du DRAP 418 875-3144

ORGANISMES HORS TERRITOIRE

Aide à la communauté
et services à domicile 418 842-9791

Circle des Fermières
(Hélène Laplante) 418 875-4521

Chevaliers de Colomb
(Bertrand Lesmerises) 418 571-0213

Club de l'Âge d'Or
(Jean-Guy Hélie) 418 875-2005

Club de motoneige
(Pierre Petitclerc) 418 875-2650

Société de la piste
Jacques-Cartier/Portneuf 418 337-7525

Comité d'orientation et de dépannage
(Pierre Plamondon) 418 441-8840

Popote et Multi-Services
(Marlène Gagnon) 418 845-3081

Catshalac (Robert Danis) 581 748-2636

Club Huski (Lise Rivard) 418 875-2324

Maison de la Famille Saint-Ambroise 418 847-1990

CBJC 418 875-1120

Corp. artistes et artisans de la J-C 418 875-3482

Transport collectif de La Jacques-Cartier 418 844-2160

Société d'horticulture et d'écologie
de la Jacques-Cartier 418 875-2343

Comptoir des aubaines
(Philippe Bertrand) 418 875-3038

1 295 453 \$*
**pour nos membres
et la communauté**



**La ristourne, c'est
votre part du gâteau**

Détails et conditions à
desjardins.com/ristourne

 **Desjardins**
Caisse populaire de
Saint-Raymond–Sainte-Catherine

* Le montant de la ristourne individuelle provient des excédents de l'année financière 2023 et est déterminé, au Québec, sur décision de l'assemblée générale de chacune des caisses et, en Ontario, par le conseil d'administration de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union inc. Pour plus de détails, consultez desjardins.com/ristourne ou adressez-vous à votre caisse.